

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Riotord (salle polyvalente),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Maryline SOUTRENON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **21**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **22**

- Pour : **22**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**
- Blanc : **0**
- Nul : **0**

Date de convocation :

Le 10 novembre 2022

Date d'affichage :

Le 10 novembre 2022

DELIBERATION N° :
DC/2022-11-14/18

OBJET DE LA SEANCE :
Ordures ménagères

SICTOM Velay-Pilat

Rapport d'activités 2021

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme MASSARDIER Céline.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoir : M. CIBERT Gilles donne pouvoir à M. JURY Gilles.

M. le Président rappelle les délibérations du Conseil Communautaire en date du 4 juillet et du 3 octobre 2005 décidant la prise de la compétence « collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés », et décidant de procéder à une représentation-substitution au sein des deux SICTOM du territoire concernés par le transfert de cette compétence (Tence, renommé depuis « Entre Monts et Vallées », et « Velay-Pilat »).

A cet effet, il précise que conformément à la réglementation le SICTOM Velay-Pilat a transmis à la Communauté de Communes son rapport d'activités 2021 détaillant le fonctionnement de ce service au cours de l'année écoulée, et propose au Conseil Communautaire d'en prendre connaissance :

- Structure : 3 intercommunalités concernées
- Territoire d'une superficie de 438,70 km²
- Compétences : collecte OM, collecte sélective, déchetteries et traitement (OM, DIB et déchetteries)
- Gouvernance : Conseil Syndical et Bureau
- Organisation du service :
 - Installations : siège SICTOM, quatre déchetteries (Aurec, St-Just-M., Bourg-Argental et St-Genest-M.), un centre d'enfouissement technique (St-Just-M.)
 - Personnel : 31.07 ETP - 6 tournées
 - Matériels : 9 camions (7 OM + 2 déchetteries)
- Bilan technique :
 - Collecte :
 - Fréquence collecte : OM (vert) : 1 à 2 fois par semaine - Tri sélectif (jaune) : 1 à 2 fois par semaine
 - Nombre conteneurs : verts individuels : 2 554 (11 pour St-Romain) - verts collectifs : 2 060 (76 pour St-Romain) - jaunes collectifs : 1 622 (51 pour St-Romain) - colonnes tri sélectif : 159 (emballages : 60 dont 3 pour St-Romain - papier : 55 dont 3 pour St-Romain - verre : 139 dont 6 pour St-Romain)

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111418-DE
Reçu le 25/11/2022

- Evolution tonnages : 513 kg par hab et par an (moyenne nationale : 583) : OM : 10 514,70 tonnes - collecte sélective : 3 102 tonnes - déchetteries : 8 723,70 tonnes
- Kilomètres parcourus : 242 654 kms
- Gasoil consommé : 116 210 litres
- Traitement :
 - CET St-Just-M. : autorisation d'exploitation jusqu'au 31 août 2024 (casier n°4 – 15 600 tonnes maximum) - pas d'extension possible - déchets enfouis : 3 218 tonnes - Biogaz (1 560 heures) – lixiviats : 320 tonnes traitées
 - Plate-forme compostage bois (1 448 tonnes) et déchets verts (1 966 tonnes)
 - ALTRIOM :
 - 7 380 tonnes traitées
 - Déchets sortants 2021 : recyclables (16%), compost (9%), combustibles CSR (31%), autres déchets enfouis (19%) et inertes (26%)
 - Centre de tri de Firminy : 2 052 tonnes traitées (23.8% de refus de tri)
 - Verre : 1 332 tonnes traitées
 - Composteurs distribués : 30
- Finances :
 - Fonctionnement
 - Dépenses : 3 916 406 € (charges) + 180 598 € (TVA)
 - Recettes : rachat déchets : 796 319 € - contribution collectivités : 2 900 319 € (dont CCPM : 87 984 €) - manque de financement : 400 366 €
 - Investissement
 - Dépenses : 482 871 €
 - Recettes : 1 185 004 € : emprunt : 500 000 € (annuité annuelle : 79 775 €) - FCTVA : 180 405 € - amortissement : 503 606 €
 - Fiscalité : toutes les CC sont à la TEOM
- Communication – Prévention : articles dans les bulletins communaux - bulletin d'informations SICTOM - programme d'animations (habitants et écoles) - conseil compostage - site internet et nouvelle communication
- Orientations 2022 : participation centre de tri (Loire – Rhône) - transfert « traitement » au SYMPTTOM - valorisation des déchets verts - extension consignes de tri - développement compostage - améliorer la communication – déchetteries : extension St-Just-M. et requalification St-Genest - mise aux normes CET et quai de transfert - géolocalisation camion

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- prend note du rapport d'activités 2021 du SICTOM Velay-Pilat dans le cadre de la compétence « ordures ménagères »,
- émet un avis favorable sur ce rapport sans remarque particulière.

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022111418-DE
Reçu le 25/11/2022

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le